

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	45 (1965)
<b>Heft:</b>	4: Sports d'hiver
 <b>Artikel:</b>	 La grande première des Alpes françaises : les Jeux olympiques de l'hiver 1968
<b>Autor:</b>	Ravanel, Jean
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-886642">https://doi.org/10.5169/seals-886642</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA GRANDE PREMIÈRE DES ALPES FRANÇAISES :

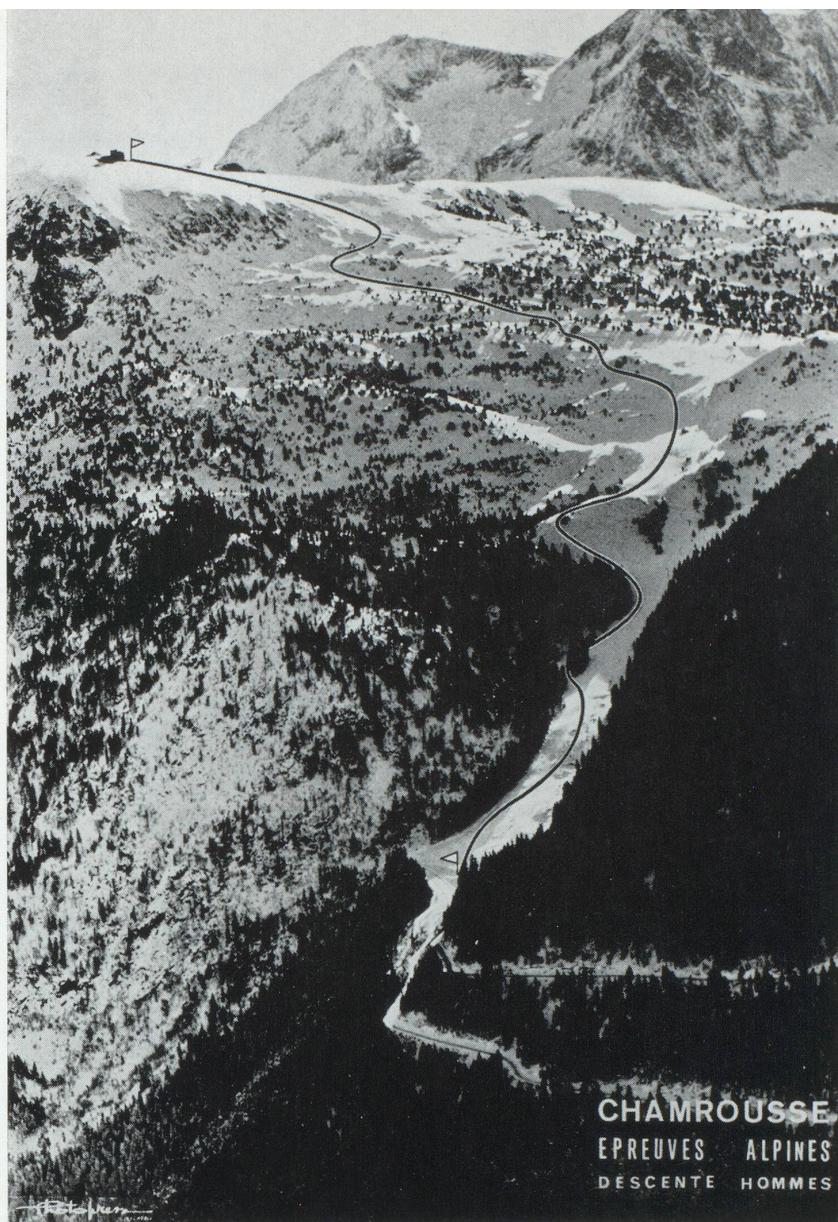
## Les Jeux Olympiques de l'hiver 1968



On a coutume de considérer comme un fait normal l'expansion des stations de sports d'hiver.

Dans ses objectifs, le IV<sup>e</sup> Plan avait tenu compte d'un accroissement annuel de 18 % du nombre des skieurs. Or, les prévisions ne se sont pas révélées trop optimistes puisque dans certaines stations l'augmentation se situe entre 15 et 20 % et qu'au cours de ces cinq dernières années, dans les stations de classe internationale, la fréquentation étrangère est passée de 9 % à 19 %.

En moins de vingt ans, on a construit dans les stations de sports d'hiver françaises environ 1.100 hôtels, 20.000 habitations secondaires, 655 remontées mécaniques dont le téléphérique des Grands Montets,



inauguré en avril 1964, qui assurera à Chamonix dans quelques années un courant d'excursions de 24 à 48 heures alimentant ainsi en visiteurs la station pendant toute la saison.

Le IV<sup>e</sup> Plan avait prévu que l'ensemble des projets d'équipements touristiques collectifs s'élèverait à 59.300.000 F. Mais les premières années d'exécution ont indiqué que, non seulement les prévisions avaient été tenues, mais qu'elles avaient même été dépassées.

Si pour l'Autriche et la Suisse, l'équipement des stations de sports

d'hiver est passé il y a longtemps au premier plan d'une industrie essentielle, il n'est pas exagéré de dire que la neige est devenue en France une « affaire d'État ».

Dans les travaux d'étude du Ve Plan, l'aménagement rationnel des « gisements » de neige français figure parmi les actions prioritaires.

Une classification rigoureuse, tenant compte du relief, du climat et de la situation géographique de chaque station ou de chaque projet, permettra une meilleure exploitation des sites : stations de classe internationale, stations de week-end,

stations familiales, stations pour les jeunes, trouveront ainsi leur véritable rôle dans un ensemble très complet qui, compte tenu des conditions naturelles, des investissements et du progrès des transports aériens — il ne faut pas oublier que c'est en France qu'on a créé pour la première fois une réglementation autorisant certains avions à se poser en montagne en dehors des aérodromes, — fera de la France un centre mondial des sports d'hiver.

Dans trois ans, les olympiades de l'hiver mettront les Alpes françaises en vedette : à 9 heures de New-York, à 25 heures de Tokio, à 11 heures de Moscou, à 14 heures de Rio de Janeiro...

On attend plusieurs milliers de visiteurs français et étrangers qui vont séjourner deux à trois semaines dans la région grenobloise.

50.000 chambres doivent les héberger dans un rayon de 120 kilomètres autour de Grenoble. 62 terrains de camping, groupant une superficie totale de 46 ha, pourront accueillir plus d'un millier de caravanes. Il faut construire des hôtels, moderniser des chambres, transformer provisoirement en hôtels des groupes d'immeubles. Il faut aussi prévoir des voies d'accès faciles et rapides. Plusieurs kilomètres d'autoroutes, de bretelles de dégagement seront construites avant 1968; des routes seront élargies, des parkings aménagés dans les stations où doivent se dérouler les épreuves sportives pour accueillir de 40.000 à 80.000 spectateurs.

Enfin, l'équipement sportif se répartit sur six stations et, dès 1966 les pistes terminées serviront aux Championnats de France de ski.

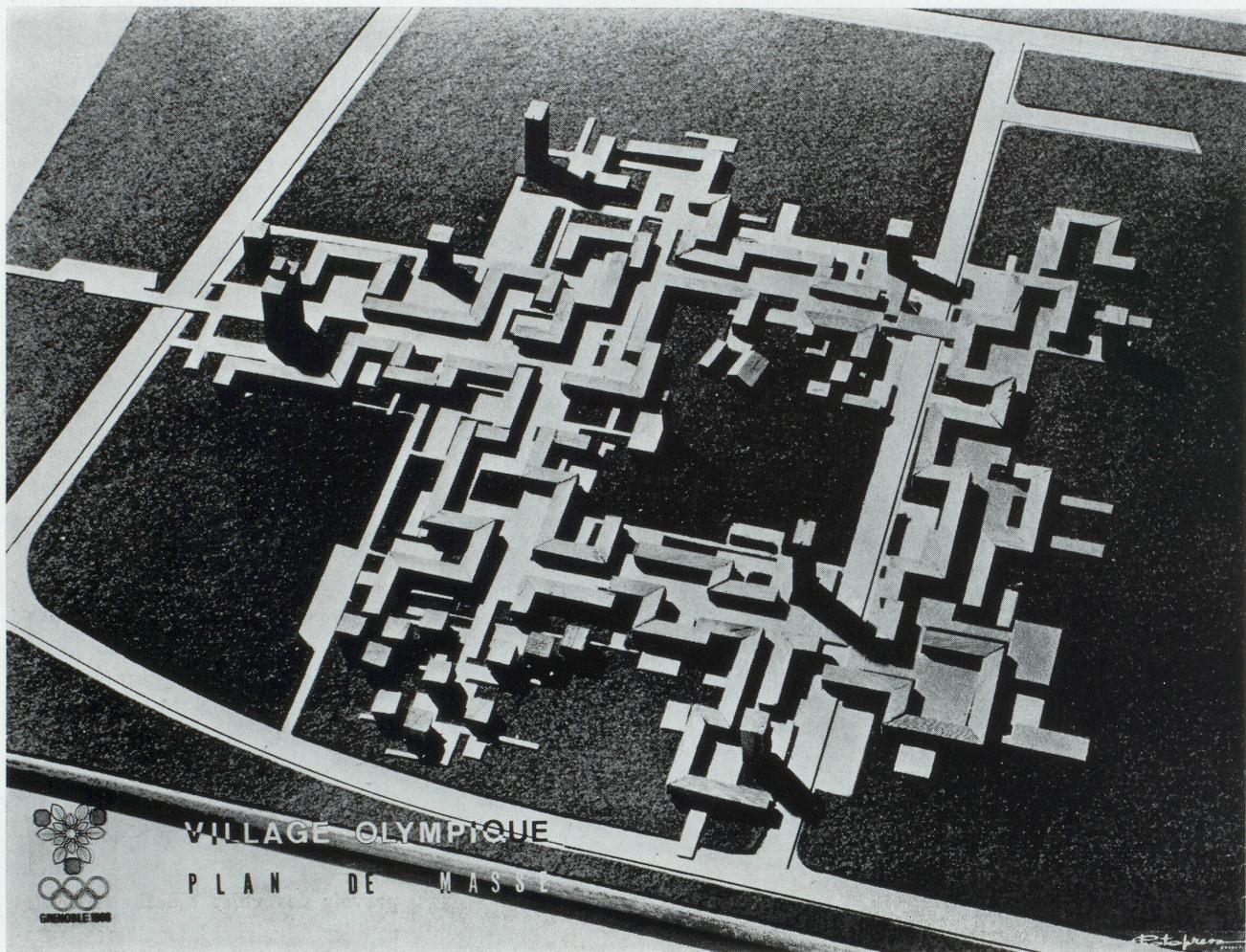
*A Alpes d'Huez : construction d'une piste pour l'épreuve olympique de bobsleigh.*

*A Autrans : où doivent se dérouler*

les épreuves nordiques; aménagement des pistes (débroussaillage, remodelage) et des tremplins de saut (un tremplin olympique de

construction dans le parc Paul-Mistral d'une patinoire de 15.000 places, réalisée par l'architecte Alexandre Guichard et d'un anneau de

Les souvenirs qu'en emporteront les visiteurs français et étrangers feront sans aucun doute la meilleure affiche publicitaire jamais réalisée



70 mètres et un tremplin d'entraînement de 40 mètres revêtu de « plastique »).

*A Chamrousse* : station des épreuves alpines; construction en 1965 du télésiège des Gaboureaux et du télésiège de la Balme. En 1966 et 1967, construction des télésièges des Vallos, du lac Robert et du lac Achard.

*A Grenoble* : Capitale de ces jeux :

vitesse de 400 mètres terminé en décembre 1966.

*A Saint-Nizier-de-Moucherotte* : tremplin de saut de 90 mètres.

*A Villard-de-Lans* : piste d'un kilomètre pour l'épreuve de luge.

Autant d'aménagements qui marqueront la région d'une empreinte internationale, la plaçant à l'avant-garde de l'équipement des stations de sports d'hiver.

pour lancer : « la mode des sports d'hiver en France ».

JEAN RAVANEL,  
Commissaire au Tourisme.